

Bulletin d'adhésion 2025

Nom et Prénom			
Adresse			
Code postal		Localité	
Courriel @		Tél.	

Sauf opposition de votre part , vos nom et prénom seront publiés dans la liste des adhérents qui paraîtra dans notre prochaine revue.

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

- J'adhère ou renouvelle mon adhésion à la Société d'histoire des Ardennes et verse **15 euros** : ... €
- Je deviens membre bienfaiteur de la Société d'histoire des Ardennes et verse :
- 20 euros** ... €
 - 25 euros** ... €
 - 30 euros et plus** ... €
- Je réserve dès maintenant la *Revue historique ardennaise* n° 57 (2024) (**14 €**) ... €
- Retrait aux archives de la *RHA* n° 57. Frais de port : **7 €** (*RHA* n° 57) : ... €

COMMANDE DES DERNIÈRES PUBLICATIONS AU PRIX ADHÉRENT

- Le Cahier d'études ardennaises n° 29 : (tome II) *Face à la WOL : le secteur français* (**14 €**) : ... €
- La Seconde Guerre mondiale dans les Ardennes. Ce qu'il faut retenir* (**5 €**) ... €
- Retrait aux archives. Frais de port : **6 €** (CEA n° 29), **4 €** (*La SGM*) ... €

À, le 2025. **TOTAL :** ... €

Signature:

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de la Société d'histoire des Ardennes. Possibilité de régler par virement bancaire sur le compte de la SHA ci-dessous. Quel que soit le mode de règlement, il est nécessaire de nous transmettre votre bulletin d'adhésion.

Banque : 10278 Guichet : 08854 N° compte : 00030270340 Clé : 40
IBAN : FR76 1027 8088 5400 0302 7034 040 BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM Charleville (bureau de Mohon) – 2 rue Baudin – 08000 Charleville-Mézières

Vous êtes informé(e) que les renseignements nominatifs recueillis lors de votre adhésion font l'objet d'un traitement informatisé et sont destinés au secrétariat de l'association. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent et de rectifications de celles-ci. Pour exercer ce droit et obtenir la communication de ces informations, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.